



## Communiqué

Eau

### **La Commune de Morrens confie la distribution de l'eau potable au Service de l'eau de la Ville de Lausanne et devient la 22<sup>ème</sup> commune alimentée au détail**

**La Commune de Morrens a choisi de confier la gestion de son réseau et de l'alimentation en eau potable au Service de l'eau de la Ville de Lausanne, sous réserve de l'accord du Conseil communal lausannois. Cette concession entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Depuis longtemps, le volume d'eau des sources de Morrens est complété par un approvisionnement assuré par le Service de l'eau de Lausanne. Plusieurs études ont montré l'intérêt du point de vue technique et financier de faire un pas supplémentaire en intégrant le réseau d'eau de Morrens dans l'organisation lausannoise.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve de l'accord du Conseil communal lausannois, la Ville de Lausanne assurera l'entretien du réseau de Morrens représentant 7.8 km de conduites, ainsi que la distribution d'eau et la facturation aux usagères et usagers. Avec cette nouvelle concession, le Service de l'eau sera en charge de l'alimentation en eau potable de 22 communes de l'agglomération lausannoise. Les sources de Morrens ne sont pas concernées par l'accord signé et demeurent propriété de la commune. Frédéric Gex, Vice-syndic de Morrens en charge de l'eau, se réjouit de cette collaboration: «Nous croyons fermement que cette reprise procurera des bénéfices significatifs tant pour la population que pour les organismes actuels».

Pour éviter un transfert de liquidité financière entre les deux communes, l'achat du réseau se fera par le biais d'une suspension pour 5 ans des taxes de débit, ce qui correspond à un montant total de CHF 325'000.-. Dès la sixième année, toutes les taxes de concession seront appliquées, avec un prix unifié sur tout le territoire alimenté par Lausanne.

Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de l'eau à la Ville de Lausanne, est honoré de la confiance accordée au Service de l'eau, et déclare: «Face au réchauffement climatique, la gestion coordonnée garantit la qualité et la disponibilité de l'eau potable».

Annexe: carte des communes alimentées par Lausanne avec la date de la concession

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:**

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie de la Ville de Lausanne, tél. +41 79 964 27 39**
- **Frédéric Gex, Vice-syndic de Morrens en charge de l'eau, tél. +41 21 731 95 72**
- **Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau de la Ville de Lausanne, tél. +41 79 444 03 23**

Lausanne, le 22 novembre 2024

Le Service de l'eau fait partie de la Direction de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne. Il est le 3<sup>e</sup> distributeur de Suisse et gère l'ensemble du cycle de l'eau, dont l'évacuation et l'épuration. Il est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000. Son laboratoire est accrédité ISO 17025. Il a obtenu le label Solidarité eau suisse.